

ET SI 2026 ÉTAIT L'ANNÉE POUR DEVENIR **ACTIONNAIRE D'ELIS ?**

Du 15 septembre au 1^{er} octobre 2026

Elis renouvelle son opération d'actionnariat réservée aux salariés.

Elisfor.all
2026


Circular services at work



Grâce à la mobilisation de nos équipes et à la solidité de notre modèle, notre Groupe poursuit sa trajectoire de croissance dans un environnement économique incertain. En 2025, Elis a continué de se développer à un rythme soutenu, tout en consolidant sa présence sur ses marchés historiques et en renforçant sa performance opérationnelle.

Depuis 2019, nos plans d'actionnariat salarié rencontrent un succès croissant, et l'édition 2025 a marqué un tournant historique avec un nombre de souscripteurs et un montant d'investissement record.

Du 15 septembre au 1^{er} octobre 2026, vous avez l'opportunité de souscrire au plan Elis for All 2026, via un investissement indirect en action Elis*, à des conditions avantageuses dans le cadre du Plan d'Épargne Groupe.

En 2026, nous serions fiers de vous compter parmi nos actionnaires.

Didier Lachaud,
DRH Groupe

ELIS, ÇA VOUS PARLE ?



près de
59 000
collaborateurs



plus de
400 000
clients livrés
dans le monde



440
centres de production
et de distribution

4,87 Mds €
de chiffre d'affaires
consolidé en 2025



1,69 Mds €
d'EBITDA en 2025

*Tout investissement dans un FCPE en actions présente un risque de perte en capital. Veuillez vous référer au document d'informations clés (DIC).

ON VOUS DIT TOUT

En souscrivant à l'offre Elis for all*, vous avez l'opportunité de détenir indirectement des actions Elis à travers un Fonds Commun de Placement investi en actions Elis.



Vous bénéficierez d'une **DÉCOTE DE 30 %** appliquée sur le prix de référence⁽¹⁾ de l'action Elis



ABONDEMENT :
1 action vous sera offerte pour 10 actions souscrites⁽²⁾



PARTICIPATION ET INTÉRESSEMENT :
Vous aurez la possibilité d'affecter tout ou partie de votre prime d'intéressement et de participation 2025 vers le fonds Elis for all Relais 2026*



Votre investissement est **BLOQUÉ 5 ANS** sauf cas de déblocage anticipé (voir page 11)



VOTRE INVESTISSEMENT RESTE LIÉ À L'ÉVOLUTION DU COURS DE L'ACTION ELIS, à la hausse comme à la baisse



DIVIDENDES :
Vous bénéficiez des dividendes éventuels attachés à l'action qui sont réinvestis en parts de FCPE augmentant ainsi le montant de votre investissement



Les frais de tenue de compte du fonds commun de placement (FCPE) sont pris en charge par Elis

EXEMPLES D'INVESTISSEMENT

sur la base d'un prix de référence⁽¹⁾ de 20 € et d'un prix de souscription de 14 €



VOUS ACHETEZ	VALEUR DE VOS ACTIONS ⁽¹⁾	DÉCOTE DE 30 %	ABONDEMENT EN ACTIONS ⁽²⁾	VOTRE APPORT PERSONNEL	TOTAL DE VOTRE PORTEFEUILLE
6 actions ⁽²⁾	120€	- 36€	0	84€	120€
10 actions ⁽²⁾	200€	- 60€	1	140€	220€
15 actions ⁽²⁾	300€	- 90€	1	210€	320€
20 actions ⁽²⁾	400€	- 120€	2	280€	440€

⁽¹⁾Prix de référence : moyenne des 20 cours d'ouverture de l'action Elis précédant le lancement de l'opération

⁽²⁾ou l'équivalent de parts du FCPE Elis Shareholding pour votre compte en action Elis

UNE OFFRE FOR ALL

➤ Près de 56 000 salariés éligibles au plan.

➤ Un plan ouvert à 20 pays :

- Allemagne,
- Andorre,
- Belgique,
- Brésil,
- Colombie,
- Danemark,
- Espagne,
- Finlande,
- France,
- Irlande,
- Italie,
- Luxembourg,
- Mexique,
- Norvège,
- Pays-Bas,
- Pologne,
- Portugal,
- Royaume-Uni,
- Suède,
- Suisse.

ON DÉCRYPTE L'OFFRE

➤ La décote :

Hypothèse du prix de référence

20€

-

30%

=

14€

Prix de souscription

➤ L'abondement : 1 action offerte pour 10 actions souscrites



*Le FCPE ELIS FOR ALL RELAIS 2026 a vocation à fusionner avec le FCPE Elis Shareholding existant à l'issue de l'opération de cession d'actions et/ou d'augmentation de capital, après autorisation du conseil de surveillance du fonds et agrément de l'AMF.

COMBIEN JE PEUX INVESTIR ?

50€
MINIMUM

Le montant minimum d'investissement à Elis for all est fixé à 50€.

La somme de vos versements volontaires dans le PEE et/ou le PERCOL et de vos arbitrages d'avoirs disponibles provenant du PEE sur l'année 2026 ne doit pas dépasser 25% de votre rémunération annuelle brute (primes incluses) estimée pour 2026.

Votre souscription Elis for all globale incluant toutes les possibilités (versement volontaire, arbitrage des avoirs disponibles et indisponibles, prime d'intéressement et de participation) est plafonnée à 50000 euros.



À NOTER

Versement de la Participation

La campagne d'affectation de la participation se déroulera du 28 avril au 14 mai 2026.

Pendant cette période, vous pourrez pré-affecter tout ou partie de votre prime de participation à l'offre réservée aux salariés en positionnant les sommes sur le fonds Elis for all Relais 2026.

Lors de la souscription à l'opération Elis for all relais 2026 qui se déroulera du 15 septembre au 01 octobre 2026, vous pourrez :

- Confirmer ou non vos choix
- Effectuer un versement volontaire
- Arbitrer vos avoirs disponibles et/ou indisponibles du PEE⁽¹⁾

Les sommes pré-affectées sur le fonds relais Elis for all 2026 seront automatiquement reprises lors de la souscription.

À noter : si vous souhaitez annuler votre souscription issue de la pré-affectation sur le fonds Elis for all Relais 2026, les sommes devront être affectées sur le FIE Elis et seront alors bloquées 5 ans. Si les sommes ne sont pas affectées sur le FIE Elis ou si l'affectation sur le FIE Elis n'est pas validée, les sommes seront alors affectées sur le fonds Elis for all Relais 2026 par défaut.

COMMENT JE PEUX PAYER ?

Vous pouvez régler votre souscription :

- Par arbitrage des **avoirs disponibles et indisponibles** du FIE Elis du Plan Épargne Entreprise⁽¹⁾
- Par **versement volontaire** (prélèvement bancaire le 30 octobre 2026)
- Par affectation de tout ou partie de votre prime d'intéressement et de participation

Si vous arbitrez tout ou partie des avoirs indisponibles du Plan Épargne Entreprise, le montant investi ne donnera pas droit à abondement et sera également bloqué pour une nouvelle période de 5 ans.

ET EN CAS DE SUR-SOUSCRIPTION ?

L'offre Elis for all 2026 porte sur un maximum de 2000000 d'actions. Si les demandes de souscription sont supérieures à l'enveloppe d'actions prévue pour l'opération, une réduction sera mise en œuvre.

Il sera procédé à un calcul d'un coefficient de réduction en divisant le nombre total d'actions offertes par le nombre d'actions demandées. Toutes les souscriptions se verront appliquer ce coefficient de réduction afin de ne pas dépasser l'enveloppe autorisée.

Si vous avez choisi plusieurs modes de paiement, la réduction s'imputera sur les souscriptions selon l'ordre suivant : le prélèvement bancaire, l'arbitrage d'avoirs disponibles, l'arbitrage d'avoirs indisponibles, l'intéressement et la participation.



⁽¹⁾ Les avoirs indisponibles n'ouvrent pas droit à abondement

⁽¹⁾ Si vous souhaitez utiliser les avoirs disponibles ou indisponibles d'autres FCPE, assurez-vous de les transférer sur le FCPE ELIS avant le 9 septembre 2026, 23h59. Les avoirs indisponibles n'ouvrent pas droit à abondement.



JE VEUX SOUSCRIRE À L'OFFRE **Elis**for.all 2026

**Une opportunité
ouverte à tous
du 15 septembre
au 1 octobre 2026**

Cette opération, réalisée par cession d'actions Elis auto détenues et/ ou augmentation de capital est exclusivement proposée à l'ensemble des salariés et retraités d'Elis et de ses filiales adhérentes au Plan d'Épargne Groupe (PEG). Pour en bénéficier, il vous suffit d'avoir 3 mois d'ancienneté dans le groupe à la date d'ouverture de la période de souscription et d'être toujours salarié du groupe à la date de clôture de la période de souscription, soit le 1 octobre 2026. Si vous êtes retraité d'Elis*, vous devez détenir des avoirs dans le PEE à la date d'ouverture de la période de souscription.

*Les retraités ne bénéficient pas de l'abondement.

Souscrire à l'offre en quelques clics*

Une plateforme en ligne, simple et sécurisée, vous permet de souscrire rapidement.

- 1 Connectez vous sur le site fr.elis.com/fr/elis-for-all
- 2 Cliquez sur le bouton **Participer à Elis for all**
- 3 Utilisez l'identifiant et le mot de passe figurant dans le courrier qui vous sera adressé par Amundi*
- 4 Vérifiez et complétez vos informations personnelles
- 5 Saisissez le montant que vous souhaitez investir
- 6 Validez votre souscription

Pour en savoir plus,
consultez le site :



**Vous y trouverez toutes
les informations utiles
à votre souscription.**

*Si vous ne disposez pas d'un accès Internet, n'hésitez pas à prendre contact avec votre correspondant Ressources Humaines.

LE CALENDRIER DE L'OPÉRATION



Du 28 avril au 14 mai 2026

- ▮ Pré-affectation participation et intéressement sur le fonds "Elis for all Relais 2026"



11 septembre 2026

- ▮ Fixation du prix de souscription



**Du 15 septembre
au 01 octobre 2026**

- ▮ Période de **souscription**
- ▮ En cas de versement volontaire, un prélèvement sur votre compte bancaire sera effectué suite à l'opération



10 novembre 2026

- ▮ Réalisation de l'opération et livraison des parts dans le FCPE



2031

**Disponibilité des avoirs après 5 ans
(sauf cas de déblocage anticipé)**

Elisfor.all
2026

Après la souscription...

Votre investissement suivra l'évolution du cours de l'action Elis à la hausse comme à la baisse. Il est ainsi exposé au risque de perte en capital.

L'abondement est exonéré d'impôt sur le revenu mais assujéti à la CSG/CRDS (9,7%) lors de la souscription. Seul le montant de l'abondement net de CSG/CRDS sera affecté à la souscription de parts du FCPE Elis for all - Relais 2026.

Les plus-values éventuelles sont exonérées d'impôt sur le revenu, mais sont soumises aux prélèvements sociaux. Le taux en vigueur au 1^{er} janvier 2026 est de 18,6%.

L'investissement est sans garantie de capital. Compte tenu de ce risque, il est recommandé d'évaluer la nécessité de diversifier votre épargne. Comme pour toute valeur d'entreprise, l'évolution des performances passées ne préjuge pas de ses performances futures.

L'investissement est sans garantie de capital. Compte tenu de ce risque, il est recommandé d'évaluer la nécessité de diversifier votre épargne.

D'autres possibilités pour diversifier vos placements sont disponibles dans le cadre de votre Plan d'Épargne Groupe Elis. Ils permettent d'adapter le risque de vos investissements en fonction de votre profil d'investisseur : le fonds FIE ELIS, le fonds AMUNDI LABEL HARMONIE SOLIDAIRE ESR-E ou le fonds ARCANCIÀ DYNAMIQUE E.

Comme pour toute valeur d'entreprise, l'évolution des performances passées ne préjuge pas de ses performances futures.

Cas de déblocage anticipé

Vos avoirs investis dans le FCPE sont bloqués 5 ans sauf cas de déblocage anticipés prévus par la loi en vigueur :

- Mariage ou PACS (Pacte civil de solidarité) du salarié
- Naissance ou adoption à partir du 3^e enfant
- Divorce, séparation ou dissolution du PACS avec enfant à charge
- Violences conjugales
- Invalidité du salarié, de son conjoint, de son partenaire lié par un PACS ou d'un enfant
- Cessation du contrat de travail
- Création ou reprise d'entreprise par le salarié, un de ses enfants, son conjoint ou son partenaire lié par un PACS
- Acquisition ou agrandissement de la résidence principale
- Situation de surendettement du salarié
- Décès du salarié, de son conjoint, ou de son partenaire lié par un PACS
- Activité de proche aidant
- Rénovation énergétique de la résidence principale
- Achat d'un véhicule « Propre »



Raison 6 Frais de l'entente de compte offerts

Raison 7 Être partie prenante

#circularservicesatwork

Raison 1 Décôte de 30 %

Raison 2 Fierté d'être Elis



elis.com



AVERTISSEMENT

Cette brochure s'adresse uniquement aux salariés éligibles ELIS. Le Document d'enregistrement universel de ELIS, ainsi que d'autres documents d'information, notamment de nature financière, publiés périodiquement, sont disponibles sur le site Internet de la Société www.elis.com. Vous êtes invités à consulter ces documents qui contiennent des informations importantes relatives, notamment, à l'activité de la Société, à sa stratégie et à ses objectifs, aux facteurs de risques inhérents à la Société et à son activité, ainsi qu'à ses résultats financiers. Les renseignements de cette brochure vous sont donnés uniquement à titre informatif, et ne constituent pas un conseil financier ou un conseil en investissement de la part de ELIS ou de ses filiales. Il est rappelé que les performances passées de l'action ELIS ne préjugent pas de l'évolution future de son cours et qu'un investissement boursier n'est pas dénué de risques. Selon la fiscalité applicable dans votre pays, votre souscription, la perception de dividendes attachés aux actions souscrites, ou la revente de celles-ci, sont susceptibles de déclencher une taxation ou une obligation de déclaration auprès des autorités fiscales. L'offre vous est présentée en votre qualité de salarié éligible d'une société du groupe ELIS. Cette brochure ou tout autre document fourni ou mis à votre disposition dans le cadre de cette offre ne modifie en rien les termes de votre contrat de travail ni les droits et obligations qui en résultent, ni votre situation au sein du groupe ELIS. Les avantages accordés dans cette offre ne sont pas considérés comme des éléments de rémunération pouvant être pris en compte pour le calcul de futurs avantages. La possibilité de participer à cette offre ne préjuge en rien de la mise en place d'offres similaires dans le futur ni la possibilité de participer à celles-ci. Votre décision d'y participer ou non est libre et strictement personnelle.